Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260320-20260320DCM2-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.03.20 DCM2

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT, M. Damien RUEL et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Olivier COATANEA à M. Eric BLAIZE.

M. Philippe MÉON a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Détermination du nombre d'adjoint(e)s
Domaine : 5.1 Election exécutif – Délibérations relatives aux élections des adjoints

Délibération

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il est nécessaire de déterminer le nombre des adjoints qui ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal arrondi à l'entier inférieur, soit 8 adjoints maximum pour la commune de Locmaria-Plouzané, conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 8 le nombre d'adjoint(e)s.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260320-20260320DCM2-DE

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

M. Philippe MÉON

Secrétaire de séance.